

SEANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Didier CASTETS, Maire

Date de convocation et d'affichage : 17/01/2022

Présents : Didier CASTETS, Sylvie DEFFREIX, Hervé DUSPOUYS, Fabrice DUMAS, Camille ROUX, Françoise LASSERRE, Marie-Anne THONNELIER, Olivier MARSAN, Patrick RECALT-GUISSAGITS, Thierry CASCAILH

Absents ou excusés : Marc GAILLARDOU (pouvoir à Didier CASTETS)

Secrétaire de séance : Françoise LASSERRE

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 31 AOÛT 2021, DU 19 OCTOBRE 2021 ET DU 10 DECEMBRE 2021

Après lecture, le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur le contenu et approuve à l'unanimité les procès-verbaux des 31 août 2021, 19 octobre 2021 et 10 décembre 2021.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Dans un premier temps, Monsieur le Maire présente le résultat prévisionnel au 31 décembre 2021.

AFFECTATION DU RESULTAT 2021				
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTE A REALISER 2021	RESULTAT GLOBAL
Résultat au 31/12/2020	190 903,10	-13 777,90	0,00	177 125,20
RECETTES	167 502,13	48 859,14	3 900,00	220 261,27
DEPENSES	107 909,25	49 041,04	13 400,00	170 350,29
Résultat de l'année 2021	59 592,88	-181,90	-9 500,00	49 910,98
SOLDE	250 495,98	-13 959,80	-9 500,00	227 036,18

Sera affecté en 2022 :

Recette de fonctionnement	article 002	227 036,18
Dépense d'investissement	article 001	13 959,80
Recette d'investissement	article 1068	23 459,80

Monsieur le Maire propose maintenant divers projets :

- **Changement des menuiseries de la mairie et de la porte du logement :**

Les 6 fenêtres côté route de la mairie sont en survitrage et il convient de les changer pour des fenêtres PVC en double vitrage.

La porte du logement occupé par Jacky Dorgamburu n'est plus hermétique et doit être remplacée.

Ce projet avait fait l'objet, en 2021, d'une demande de subvention au titre du FEC. Une aide de 3999.96 € a été accordée.

Voici les devis réalisés :

- Menuiserie Gontéro 5 093.00 € HT
- Hervé Gachard 5 360.00 € HT

Hervé Gachard, ayant changé les menuiseries de la mairie côté garage, le Conseil Municipal décide, vu la faible différence, de lui confier le reste du chantier.

- **Peinture de l'extérieur de la salle polyvalente, des avant-toits et des portes intérieures**

Monsieur le Maire expose les devis de l'entreprise CASTAGNET pour les peintures extérieures de la salle polyvalente et des portes intérieures. Il s'élève à :

- Peintures extérieures : 11 329.03 € HT
- Peintures intérieures 340.32 € HT

Préalablement, il est nécessaire de réparer les avant-toits. P. LUX charpente doit nous établir un devis.

Le Conseil Municipal donne son accord pour étudier le projet et souhaite d'autres devis de peintures.

- **Changement du mobilier de la salle polyvalente.**

Monsieur le Maire propose d'étudier le changement du mobilier de la salle polyvalente. La base des devis sera de 30 tables et 150 chaises.

Un premier devis a été établi par la société MTM :

- Table 180x80 220.00 € HT/ table
- Chaise coque CAMPUS 37.00 €HT / chaise
- Chaise DENVER 29.95 € HT / chaise
- Chaise SPOTY 44.71 € HT / chaise

Le Conseil Municipal donne son accord pour étudier le projet et souhaite d'autres devis.

- **Projet photovoltaïque à la salle polyvalente**

Monsieur le Maire propose de lancer une étude de faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente avec changement du système de chauffage.

Le Conseil Municipal donne son accord pour étudier le projet.

- **Achat terrain**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 31 août 2021, Claude Labégaria avait proposé l'achat à 12000 € du terrain avec le garage appartenant à Jean-Guy Pieulet afin d'avoir un accès pour la maison de l'école pour les diverses interventions. Le garage servirait de lieu de stockage de matériel.

Contact a été repris avec Jean-Guy Pieulet pour relancer le projet et avoir la proposition écrite de sa part. Il demande une somme de 14500 € pour le tout.

Le Conseil Municipal décide de lui proposer 13 000 €.

- **Renouvellement haie**

Comme discuté à plusieurs reprises, il convient de prévoir le renouvellement de la haie le long de la route départementale. De plus, Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de la demande de CU de Mme Lacazedieu, le Conseil Départemental a émis un avis défavorable pour la création d'un accès à son terrain au motif du manque de visibilité à cause de la haie. Une partie sera donc à arracher.

Monsieur le Maire précise aussi que la plaque des containers a bougé. Il faudrait renforcer le talus pour éviter un effondrement.

Un paysagiste sera contacté pour cela.

- **Accessibilité de l'église et du cimetière**

Monsieur le Maire présente le projet déposé par Daniel Labenne, architecte englobant la mise en accessibilité de l'église et du cimetière, la peinture des boiseries et le nettoyage des murs.

Deux solutions de mise en accessibilité sont présentées.

- Soit la mise en place d'un élévateur à l'entrée du porche : l'esthétique du matériel interroge les élus. De plus, un contrat d'entretien sera à prévoir.
- Soit la création d'une ouverture dans le porche sur le mur côté monument aux morts.

Les deux solutions nécessitent la rehausse du sol du porche.

**TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE L'EGLISE ET DU CIMETIERE
COMMUNE DE CAZALIS 40700**

DESCRIPTIF ESTIMATIF DES TRAVAUX

LOT N° 1 / MACONNERIE	60 600,000
LOT N° 2 / MENUISERIE BOIS	6 900,000
LOT N° 3 / PEINTURES	17 700,000
LOT N° 4 / MONTE ESCALIER	20 000,000
MONTANT TOTAL HT TRAVAUX	105 200,00

Monsieur le Maire propose de solliciter les subventions DETR, FEC et Fonds de Concours de la Communauté de Communes Chalosse Tursan.

Le plan de financement serait le suivant :

DETR (40%)	42 080 €
FEC 2022 :	4 000 €
Fonds de concours Communauté de Communes :	5 000 €
TOTAL (48,56 %)	51 080 €
Fonds propres et emprunts (51.44 %)	54 120 €

Le Conseil Municipal accepte de solliciter les subventions.

01-2022 - MISE EN ACCESSIBILITE DE L'EGLISE ET DU CIMETIERE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose de réaliser la mise en accessibilité de l'église et du cimetière et présente le projet de M. Labenne, architecte :

Montant estimatif des travaux HT 105 200.00 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DETR (40%)	42 080.00 €
FEC 2022	4 000.00 €
Fonds de concours de la CDC Chalosse Tursan	5 000.00 €
<u>Fonds Propres et emprunt</u>	<u>54 120.00 €</u>
Total	105 200.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal,

Article 1 : approuve les travaux de mise en accessibilité de l'église et du cimetière.

Article 2 : charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions.

Article 3 : charge Monsieur le Maire de signer toute pièce relative à ce sujet.

Vote

Votants : 10

Pouvoir : 01

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 01

02-2022 - REVISION DU MONTANT DES LOYERS COMMUNAUX

Vu les baux signés avec les différents locataires,

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur la révision des loyers des logements communaux. Voici les montants actuels :

- Logement sis 57 rue de l'église occupé par Nadine Brettes : 502.30 €
- Logement sis 48 rue de l'église occupé par Jacqueline Dorgamburu : 410 €
- Logement sis 53 route d'Amou occupé par Alexis Blanchemain : 420 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les loyers pour l'année 2022.

Vote

Votants : 10

Pouvoir : 01

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

GARDIENNAGE EGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Denise Lacazedieu a souhaité mettre fin à sa mission d'ouverture et de fermeture de l'église au 31 décembre 2021. Depuis le 1^{er} janvier 2022, c'est Eliane DUSPOUYS qui lui succède.

Monsieur le Maire rappelle que Mme Lacazedieu percevait 210 € par an. Il propose que cette indemnité soit revalorisée sur trois ans jusqu'à atteindre 1 € par jour soit 365 €.

Pour 2022, Monsieur le Maire propose de fixer l'indemnité de gardiennage à 250 €.

03-2022 – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Vu les circulaires n°NOR/INT/A/87/00006/c du 08 janvier 1987 et n°NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011,

Vu les montant plafonds de l'indemnité pour le gardiennage de l'église à savoir 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice et 120.97 € pour un gardien résidant hors de la commune où se trouve l'édifice,

Vu l'arrêt de fonction de Mme Denise Lacazedieu au 31 décembre 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2022, Mme Eliane DUSPOUYS assure le gardiennage de l'église et qu'à ce titre il propose le versement d'une indemnité annuelle de 250 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : approuve le versement de l'indemnité de gardiennage de l'église à Eliane DUSPOUYS et fixe le montant annuel à 250 € à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 2 : prévoit au budget les crédits nécessaires.

Article 3 : charge Monsieur le Maire de signer toutes pièces relatives à ce sujet.

Vote

Votants : 10

Pouvoir : 01

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE THIERRY DUBROCA

Monsieur le Maire rappelle que Thierry Dubroca est en contrat avec la commune depuis 2 ans.

Pour rappel, il bénéficie d'un contrat aidé de 20 h par semaine dans le cadre du dispositif PEC (Parcours Emploi Compétence). L'aide de l'Etat était de 80 % du salaire brut versé et d'une réduction des charges patronales.

Après contact avec Pôle Emploi, le contrat peut être renouvelé sur les mêmes conditions pour une année supplémentaire.

Le Conseil Municipal valide le renouvellement du contrat de Thierry Dubroca.

QUESTIONS DIVERSES

Compte-rendu des diverses réunions et formations :

- Licence IV : Hervé Duspouys et Camille Roux ont suivi la formation permis d'exploitation pour la gestion de la licence IV communale. Ils passeront à la mairie pour voir l'aspect administratif.
- Commission communication : Patrick Récalc-Guissagais donne l'avancée de la création du bulletin communal.
- SIVU scolaire : le 25 janvier a eu lieu la réunion d'élection du bureau du SIVU : David Noguès a été élu président puis : Karine Lapos, 1^{ère} vice-présidente, Georges Lacave, 2^{ème} vice-président, Evelyne Fedensieu, secrétaire, Camille Roux, secrétaire adjoint, Delphine Barreau, trésorière, Sylvie Deffreix, trésorière adjointe.
Des problèmes pour les commandes de repas de la cantine en période de COVID ont été remontés.
- PLUI : Thierry Cascailh donne le compte-rendu des dernières rencontres sur le PLUI. Le point a été fait sur les différents types de zone. Pour répondre au PADD, une réduction des zonages industriel et habitat devront être faits.

Prime inflation :

Monsieur le Maire explique que la prime inflation, prévue par l'Etat, sera versée par les employeurs. Pour les agents multi-employeurs, ils ne la perçoivent qu'une seule fois. Pour Cazalis, Thierry Dubroca et Céline Dulau la recevront avec le salaire de janvier. Elisabeth Lacazedieu la reçoit directement de l'URSSAF normalement.

Dates à retenir :

Monsieur le Maire donne la liste des dates à retenir pour les diverses manifestations de la commune.

Villes et Villages fleuris :

Le CNVVF réclame, comme chaque année, la cotisation annuelle de 50 €. Le Conseil Municipal donne son accord pour continuer l'adhésion jusqu'au passage du jury.

SIETOM :

Le SIETOM souhaite organiser la tournée du broyeur de branches. Un flyer d'information sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Contrôle extincteurs :

Les extincteurs ont été contrôlés. Un nouvel extincteur aux normes pour les friteuses devra être installé à la cuisine de la salle polyvalente. Devis en attente.

Eclairage public et illuminations :

Monsieur le Maire informe les élus de la demande de Marc Gaillardou d'installer des décorations lumineuses du côté de la salle polyvalente pour Noël prochain. A étudier. Voir également pour accrocher les décorations avec autre chose que du fil de fer.

Il a été constaté que le matin, les illuminations étaient éteintes et les candélabres allumés. Voir le SYDEC pour coordonner les temporisations. De plus, une prise guirlande est abîmée en face de la mairie. A signaler.

Voirie :

Fabrice Dumas s'occupe de faire des devis avec l'entreprise CROUTS pour les chemins du Lac et de « Cassou ».

Salle polyvalente :

Il serait nécessaire de faire un inventaire de vaisselle. Par la même occasion, il faudrait vider le local pour le nettoyer. A prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05

SIGNATURES			
Didier CASTETS		Sylvie DEFFREIX	
Marc GAILLARDOU	Excusé	Hervé DUSPOUYS	
Fabrice DUMAS		Camille ROUX	
Françoise LASSERRE		Marie-Anne THONNELIER	
Olivier MARSAN		Patrick RECALT GUISAGAIT	
Thierry CASAILH			